

COMPTE-RENDU DU 1^{ier} CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE PAUL BERT DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010

Participants

Enseignants : S. Maillot, R. Martinez, A. Mercier, V. Boudet, L. Commenges, Y. Cariou-Adnet, M. Roquigny, E. Duffau, V. Légier, C. Trébosc.
Mairie : Mme Lombard, M. Hattri.
DDEN : Mme Fraxinet.
Parents d'élèves : C. Nicolas, C. Lemouzy, S. Etcheverry, N. Fraresso, C. Hebert, D. Labro, J. Thulliez, F. Nieto
Excusés : E. Broca, F. Chazelas (enseignants) S Faucheux (parent d'élève)

Règlement intérieur

Deux modifications sont proposées : remplacer les mots « étude surveillée » par « aide aux devoirs », à la demande d'E. Lombard, et Art 11 à remplacer par un nouvel article (concernant les médicaments « génériques »).

Ces modifications sont acceptées par le Conseil.

Consultation nationale sur le rythme scolaire

Dans le cadre de la consultation nationale lancée par le Ministre de l'Education sur les rythmes scolaires, l'inspecteur d'académie du Gers a demandé que ce thème fasse l'objet d'un débat en conseil d'école.

Les délais donnés étant très courts, et comportant les vacances de la Toussaint au milieu, les élus des parents n'ont pas eu le temps matériel d'organiser une large consultation de tous les parents.

Un débat a eu lieu entre les élus FCPE, qui a donné lieu à une synthèse. Les parents ont un avis, qui, sans être un avis de spécialiste, malgré tout est documenté : une bibliographie variée est consultable sur le site FCPE. Les parents d'élèves remettent au conseil d'école cette synthèse.

Les Parents d'élèves mentionnent que les questions du site internet de l'éducation nationale ne correspondent pas aux questions posées dans le courrier de l'inspection d'académie. Les parents d'élèves se sont donc basés sur ce dernier pour formuler leur réponse.

Enfin l'assemblée convient du caractère « orienté » des questions posées, et du manque de temps laissé pour un vrai débat sur un thème aussi important.

Budget

Les comptes de la coopérative scolaire sont équilibrés avec un fonds de roulement de 3000 euros, qui permet d'assurer une avance aux dépenses des classes.

Le don de 400 euros de la FCPE sera consacré à l'achat d'une sonorisation.

La dotation de la mairie sera utilisée pour l'achat de matériel informatique pour finir d'équiper les classes.

Les autres ressources de la coopérative sont une participation (facultative) demandée aux familles et des ressources provenant de la photo de classe.

Le budget d'investissement a été demandé par M. Hattri

L'école propose une liste avec : Lecteur CD, ordinateurs pour les classes, du matériel de nettoyage pour chaque étage, et toujours des étagères.

Questions des parents

Questions adressées à l'équipe enseignante :

a) Base élève

Suite à la modification des textes concernant Base Elèves, avez-vous apporté des modifications à son fonctionnement au sein de votre établissement ?

La FCPE souhaite à ce propos rappeler aux parents que le droit à l'opposition et à la suppression de l'inscription de leurs enfants sur Base Elèves leur a enfin été accordé. Ils peuvent trouver les démarches à suivre (lettre type) pour faire respecter leur droit par le lien Internet suivant :

- *Lettre d'opposition à imprimer et à compléter à la main, à remettre au directeur :*
<http://retraitbaseeelevs.wordpress.com/>
- *Toutes les informations sur le site de la FCPE de l'Isle Jourdain :*

<http://fcpeislejourdain.free.fr/>

Réponse.

Pour M. Maillot, la base élève est un outil qu'il utilise avec la discrétion nécessaire : il ne renseigne que les champs utiles à la gestion courante de l'école, et ne remplit pas les champs tels que nationalité, lieu de naissance, problèmes de parcours...

M. Maillot informe les parents du droit de retrait à la première inscription au CP. Les mises à jour, comme celle des numéros téléphoniques restent importantes, en particulier pour la sécurité des enfants.

Les parents demandent quelles sont les personnes qui accèdent au fichier ?

Pour l'éducation nationale : le responsable informatique de l'inspection, mais l'inspecteur de circonscription ne peut accéder qu'à des synthèses non nominatives.

A la mairie : Deux personnes ont accès à un module limité : coordonnées, état civil, qui sont des mentions équivalentes à celles des inscriptions « papier »

Il serait possible d'utiliser d'autres outils au sein de l'école, du moment qu'ils fassent l'objet d'une déclaration à la CNIL. Mais les consignes officielles sont d'utiliser « base élèves ».

Les représentants FCPE estiment qu'il est important que tous les parents puissent faire des rectifications et que la possibilité de retrait de leur nom du fichier doit aussi leur être signifiée.

b) Information des parents séparés

Comment est organisé le droit d'information et d'expression des parents séparés, divorcés ? Est-ce l'école qui assure ce droit ou les parents qui doivent signifier leur situation, fournir un prononcé s'il y a lieu, des enveloppes timbrées avec leurs coordonnées... ?

Réponse :

Les enfants ont eu la demande d'un jeu d'enveloppes à l'adresse de l'autre parent, dans le cas de parents séparés, afin que l'école puisse correspondre avec lui.

Cette demande est inutile si une communication existe entre les parents, mais nécessaire dans le cas contraire.

Il est apporté la précision que les enveloppes sont demandées « non timbrées ».

c) Organisation des remplacements

L'article 111-1 du code de l'éducation définit les missions du service public de l'éducation. Il pose le principe du droit à l'éducation garanti à chaque élève sur tout le territoire, quelle que soit sa situation et sa condition. Après les suppressions de postes effectuées depuis 2007 qui ne tiennent absolument pas compte de la démographie scolaire, les remplacements des enseignants sont de moins en moins bien assurés. Au point que dans certains départements, il est fait appel à des recrutements ponctuels de contractuels et à des enseignants retraités.

Ainsi la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 prévoit désormais qu'en cas d'absence d'un enseignant, l'État doit assurer non pas l'enseignement mais l'accueil des élèves. Cette loi place donc au même niveau le droit d'accueil et le droit à l'éducation. Elle affaiblit de fait le principe même du droit à l'éducation, en réduisant les obligations de l'État à l'égard des élèves et de leurs parents à un simple « accueil ».

Cette loi n'empêche pas, compte tenu des suppressions massives de postes, la multiplication sur tout le territoire de situation de non remplacement d'enseignant, ou de recours à des personnels contractuels.

Face à ce problème, quelle organisation pouvons-nous, ensemble, mettre en place pour que le droit à l'éducation et à l'égalité soit respecté ? Qu'attendez-vous de la FCPE à ce sujet ?

Réponse :

La question des remplacements se pose moins cette année, car une enseignante en surnombre est affectée à l'école ce qui permet de pourvoir immédiatement aux remplacements. D'autres enseignants en surnombre sont aussi disponibles dans les autres écoles,

Ce « sur-nombre » en 2010-2011 est lié à la juxtaposition des nouveaux maîtres sortis des IUFM (pour la dernière année) et des maîtres stagiaires issus du nouveau dispositif de formation des enseignants. Il n'existera plus ensuite, et les diminutions d'effectifs d'enseignants se poursuivront. Des effectifs de 35 à 40 élèves par classe sont « mécaniquement » attendus dans les prochaines années lors d'absences non remplacées.

d) Aide personnalisée

Avec le recul des 2 dernières années, que pensez-vous de l'aide personnalisée ? Quel en est le bénéfice face à la suppression des 2 heures d'enseignement par semaine ? Y a-t-il plus de parents qui refusent l'aide ?

Réponse :

Le choix des horaires allonge la durée pour les enfants et aussi celui des enseignants, ce qui crée une tension pour tous.

Les enseignants ont moins de temps pour se concerter entre eux.

L'autre conséquence est l'affaiblissement du RASED.

Mme Roquigny souligne que les tâches administratives se rajoutent, par exemple le nombre de mots dans les cahiers de liaison.

Mme Hebert indique que pour les parents d'enfants en difficultés, la disparition des RASED et la prise en charge libérale ont également alourdi et compliqué la prise en charge des enfants.

Certaines écoles ont choisi un autre fonctionnement de l'aide personnalisée, qu'en est-il ici ?

M. Maillot : chaque enseignant adapte l'aide personnalisée à sa classe et aux enfants. L'aide reste un plus, lorsqu'elle est faite en petits groupes. Le refus vient davantage de la difficulté d'organisation pour des parents qui ont plusieurs enfants et pour lesquels, cela diffère les heures de sortie le midi.

Mme Légier précise que les instructions du Ministère ont changé, et qu'il y a possibilité de consacrer ces 2 heures au travail de groupe ou de formation d'enseignant.

A SIGNALER : Service d'aide aux devoirs proposé par le centre social : 2 élèves en bénéficient, il reste des places disponibles pour d'autres élèves.

e) RASED

Quel est l'avenir du RASED ? Où en sont les modifications profondes de ce service d'aide ? La semaine à 4 jours a largement contribué à sa disparition ainsi que la mise en place de l'aide personnalisée, la réforme du rythme scolaire en cours laisse-t-elle espérer la renaissance de ce service vital pour le système éducatif ?

Réponse :

Le RASED devient un réseau non de site mais de circonscription, axé sur la prévention ; son action est plus restreinte, limitée au cycle 2. Les postes affectés diminuent, il ne reste que 2 psychologues, 1 maître G et 3 maîtres E sur la circonscription ce qui ne permet pas la prise en charge de tous les enfants qui en auraient besoin d'autant que certains établissements ne possèdent aucun poste !

f) Projet pédagogique

Quels sont les projets pédagogiques prévus pour cette année ?

Réponses :

Activités sportives :

Maillot remercie la mairie de la mise à disposition de JL. Beteille qui met en place le matériel et donne un guide de séance, guide ajusté ensuite au vu de la séance. Cette mise à disposition permet de gagner du temps pour les enseignants.

Ouverture de la piscine ?

Mlle Lombard nous informe que si le calendrier des travaux est tenu, il pourra y avoir natation en juin. Les années suivantes, cette période de natation scolaire pourra être étendue.

Activités culturelles et civiques

- Mme Roquigny : Information aux premiers secours

- CLIS : Education à la sexualité

- Pour CP CE1 CE2 CM1 (sauf CE2 de M. Maillot): cinéma, 3 séances de cinéma « un film pour tous »

- Pour classes de Mme Légier et Mme Cariou : cycle de 6 films plan d'école et cinéma.

Mme Légier présente le travail autour de ces films : production d'écrit sur les films, analyse des techniques d'animation, présentation par un animateur de Ciné 32 et en fin d'année, une animation avec Ciné 32

- Prévention routière pour les CM2

- Anglais : une lectrice des USA pour CE2, CM1, CM2. Ce dispositif disparaîtra d'ici 2 ans.
- Projet de sortie avec le CPIE Centre permanent d'initiative pour l'environnement sur les déchets, le jardin et l'énergie pour 5 classes.
- JMF : Un spectacle sur les musiques du monde, « de l'Andalousie à l'Inde », est prévu pour les cycles 2 et 3
- Un spectacle conte musical « la fabrique de nuage » pour les 2 CP
- CM1 et CM2 ont participé à la fête des sciences à Gimont : ateliers de qualité animés par le CRDP, IREM, les petits débrouillards.
- Goûter de Noël
- Participation au Carnaval Gascon : chaque année une danse et une chanson de plus, ce qui constitue un acquis intéressant pour les enfants
- Classes de découvertes :
Elle n'aura pas lieu dans la classe de Mme Roquigny car trop de familles ne pourraient y participer vu le coût
M. Maillot cherche une classe découverte à moins de 200 euros.
- Sorties de fin d'année : elles ne sont pas encore programmées, elles seront présentées au 2^e conseil d'école.
- Chant de fin d'année : comme l'an passé, se fera une après-midi de juin.

g) Kermesse

Souhaitez-vous que soit organisée une kermesse au sein de votre école ou une alternance, pour cette année, d'une fête commune ? Sera-t-il possible qu'une petite prestation des enfants présents et volontaires soit présentée aux parents lors de cette kermesse ?

Réponse :

L'équipe enseignante est partante pour reconduire l'expérience de l'an passé, une kermesse en commun avec Lucie Aubrac avec un chant des enfants à cette occasion !

Questions adressées à la mairie :

a) Points de sécurité dans l'école :

Fenêtres ouvertes à des niveaux dangereux, ouverture de sécurité des portes principales difficile à ouvrir, complément de matériel pour le PPMS ...

Réponse :

Un exercice incendie effectué au premier trimestre a montré que 2 portes coupe feu ne ferment pas. Il y a toujours le problème de communication téléphonique entre les locaux, quand il n'y a pas d'électricité et l'absence de mallettes PPMS.

M. Maillot s'inquiète du contenu de la commande de ces mallettes qui vient d'être faite par la mairie.

M. Hatry : la commande passée fin septembre est d'un montant de 3000 euros pour l'ensemble du groupe scolaire. Le contenu de la mallette correspond à ce qui avait été demandé, et a été fait en fonction de ce qui a été réalisé au Courdé et selon les conseils du chargé de l'inspection.

M. Maillot regrette de ne pas avoir été consulté pour la commande, ce qui est dommage vu la durée de l'investissement et le montant.

Pour le problème de téléphone, M. Hatry est en attente du devis sur la baie de brassage.

Pour les 2 portes coupe feu, M. Hatry le note, mais cela dépend d'une société extérieure.

Une inspection « Hygiène et Sécurité » a été faite en mai ; le bilan est attendu lundi 15 novembre. Un « Document Unique » doit être mis ensuite en place sur le groupe.

Concernant les fenêtres avec angles dangereux, M. Maillot demande qu'elles puissent être ouvertes car il y a 30 enfants par classe, l'aération est nécessaire.

Pour M. Hatry, cet aspect de sécurité relève du document unique de sécurité. Le point sur les fenêtres sera fait dans ce cadre. Deux agents municipaux se sont blessés ;

Pour M. Maillot, il y a urgence, il faut s'occuper de ce problème avant la mise en place du document unique. Les chaînes qui retiennent les fenêtres ne sont pas la bonne solution, les chevilles s'arrachent. Il y a des taquets qui permettraient de tenir les fenêtres ouvertes.

Les parents indiquent qu'on peut aussi ajouter une protection aux angles des fenêtres, cela se trouve dans le commerce pour les protections domestiques.

Enfin, M. Maillot souligne que le nettoyage des couloirs et des escaliers pose problème, car trop proche des horaires de circulation des enfants : récréation ou sortie, les sols sont glissants. Il faudrait adapter les horaires de nettoyage.

b) Sécurité aux abords de l'école

Les problèmes de sécurité aux abords des écoles ne sont pas résolus. Un certain nombre de dispositifs pour assurer la sécurité des enfants avait été discuté; quel est le calendrier de leurs réalisations ?

Réponse :

Mlle Lombard nous rappelle être en lien avec la police municipale.

Le dispositif pour empêcher le stationnement sur les trottoirs aurait du être mis début septembre. Cela n'est toujours pas le cas et Mlle Lombard s'engage à faire le nécessaire pour débloquer la situation.

Concernant la sécurisation du passage piéton : La mairie souhaite renouveler l'appel à bénévolat qui a été fait il y a 2 ans pour faire la circulation. Des parents s'étaient proposés mais aucune suite n'avait été donnée. Il reste très compliqué de trouver des personnels au sein des services techniques pour accepter de faire ce travail. A étudier et relancer.

Mme Roquigny suggère que les policiers municipaux pourraient aussi être présents plus souvent aux moments des entrées et sorties d'école, pour un effet plus dissuasif.

c) Inscription périscolaire

Quand l'inscription pour l'accueil périscolaire sera-t-il en ligne sur le site de la mairie ?

Réponse :

Mlle Lombard : le système est en cours de validation

d) Service minimum

Pourquoi le service minimum n'est-il pas le même dans toutes les écoles ? Comment pouvons-nous améliorer le délai d'information auprès des familles en particulier lorsque le service de restauration n'est pas assuré ?

Réponse :

La mise en place du service minimum dépend du niveau de grévistes déclarés.

L'information aux parents doit se faire au moins 24 heures auparavant

Les parents d'élèves font cependant remarquer que lors de la dernière grève (le 12 oct), les parents n'ont été prévenus que la veille vers 15h00. Il est demandé à Mlle Lombard d'organiser une permanence afin de pouvoir diffuser l'information dès qu'elle est connue des services de la mairie.

e) **Classe bilingue occitan**

Où en est le projet de classe bilingue en occitan? Quelles seront les critères d'attribution à l'école accueillante, d'inscription des élèves, d'attribution du budget?

Réponse :

Classe bilingue français/occitan. Basée sur le modèle de celle de Plaisance (32). Demande émanant d'une association lisloise validée en conseil municipal, transmise à Inspection Académique, en attente de retour. Protocole établi dans d'autres départements. Il s'agirait d'une classe en plus, avec un enseignant supplémentaire ; les enfants suivent le cursus normal et sont extraits pour suivre les cours en occitan. Sur la base du volontariat.

f) **Entrepôt des cartables au CLAE**

Le soir, le couloir reliant le CLAE à l'école sert de zone pour entreposer les cartables des élèves. En plus de l'encombrement qui empêche ou entrave le passage. Cette zone est potentiellement libre d'accès. Pour des raisons de sécurité évidentes serait il possible d'envisager de disposer d'un lieu autre dédié et à accès limité pour entreposer les cartables?

Réponse :

Par rapport aux cartables, pas de solution trouvée pour l'instant. Les parents d'élèves ne peuvent se contenter de cette réponse. Il y a des problèmes de sécurité au niveau de l'évacuation, de vols, de casse lorsque les enfants marchent sur les sacs. D'autant que l'on n'est qu'à 70% du taux d'occupation de l'école ! Le principe des casiers prend trop de place. M. Hatry s'engage à rechercher une solution permettant de trouver un compromis acceptable.

g) **Point sur les travaux et autres aménagements**

Où en sont les expertises sur les bâtiments du groupe scolaire : chauffage, isolation, stores détériorés ? L'approvisionnement en savon est il résolu ? Niveau sonore à la cantine ?

Réponse :

- **Chauffage**

La mairie nous informe que l'expert est passé lundi dernier en période de chauffe, il doit rendre son rapport aux assurances. Il sera décidé si les travaux de modification du chauffage (monté à l'envers) sont du ressort de l'entreprise initiale, du maître d'œuvre, de l'assurance,... Une partie du bâtiment est surchauffée, l'autre est sous chauffée.

- **Isolation**

Concernant l'isolation, M. Hatry attend d'abord de voir si la réparation du système de chauffage résout les problèmes.

Les enseignants signalent de gros problèmes de sur-chauffe l'été, quand le chauffage est arrêté.

M. Labro demande que soit lancée, à l'instar du chauffage, une expertise pour l'isolation.

De façon plus générale, les parents d'élèves demandent à connaître toutes les actions lancées par la mairie sur les problèmes de l'école. Il semble que la globalité du groupe scolaire ne soit pas prise en compte par les expertises. Cette demande de la connaissance de l'ensemble du dossier a été déjà faite par les parents et reste toujours sans réponse.

- **Savon dans les toilettes**

Ce problème se pose essentiellement à la restauration. Les porte-savons ont été arrachés, il faut trouver un système résistant à un usage « intensif ». Il est demandé aux agents d'entretien d'approvisionner régulièrement en savon liquide. Les toilettes de la restauration sont les plus sollicitées. Il est rappelé que les savons traditionnels, qui étaient beaucoup moins fragiles, sont malheureusement interdits.

Les parents demandent quand seront installés les prochains dispositifs, d'autant qu'ils sont absents depuis la rentrée.

M. Hatry : Le travail sera fait la semaine prochaine

- **Mesure du bruit pendant le temps de restauration scolaire**

Principe validé. Modalités de mise en application à définir en commission menu.

h) **Convergence des règles de vie entre l'école et le CLAE**

Il existe des disparités entre les règles de vie dans les lieux communs entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Pour assurer une certaine cohérence face aux enfants, ne serait-il pas possible d'envisager un règlement minimum intérieur conçu conjointement par les équipes enseignantes et les équipes en charge du périscolaire?

Réponse :

Une rencontre entre l'école et le CLAE a été faite. Il n'est pas possible d'avoir les mêmes règles, mais il y a beaucoup de règles communes : comme ne pas courir dans les couloirs, ne pas jouer dans la boue, ne pas écrire sur les murs, ne pas porter de couvre chef à l'intérieur,...

Certains points sont différents : la gestion des vêtements oubliés, les objets à interdire dans la cour

Pour les vêtements égarés: il est fait un ramassage commun CLAE - école avant chaque période de congés et les parents sont conviés à venir récupérer les vêtements sur une journée (matin et soir).

Dans l'école, il est rappelé aux enfants qu'ils doivent reprendre les vêtements à chaque fois qu'ils se déplacent, sinon ils sont punis.

Il est rappelé aux parents de bien marquer les vêtements des enfants

Pour les objets dans la cour, le CLAE a fait une demande visant à interdire tout objet sur le temps du CLAE (billes, cartes, figurines...).

M. Maillot estime dommage d'interdire tout objet à l'école, et souhaite que ce soit discuté avec les délégués des élèves en conseil de classe, dans le cadre d'une démarche citoyenne. Les directeurs du CLAE seront invités aux conseils de classe pour prendre ensemble les décisions sur le règlement de la cour.

Un travail d'harmonisation des règles est donc en cours entre CLAE et Ecole. Il n'y aura pas de règlement commun, mais une harmonisation, qui pourra être formalisée dans les règlements intérieurs une fois aboutie.

Autres points

Les enseignants rappellent en ce début de période hivernale qu'en cas de neige, il est demandé aux parents de vérifier que l'accueil des enfants peut être assuré avant de laisser les enfants à l'école.